Nations Unies S/2007/403



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er au 30 avril 2007 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce texte à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-41710 (F) 100707 100707

Annexe

Lettre datée du 27 juin 2007, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous transmets ci-joint le rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo pour la période du 1er au 30 avril 2007. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap de Hoop **Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Le présent rapport porte sur la période du 1er au 30 avril 2007.

2. Au 30 avril 2007, l'effectif total déployé sur le terrain était de 15 796 soldats, dont 2 520 provenaient de pays non membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du bataillon de la Réserve opérationnelle déployé temporairement.

3. Aucune modification n'a été signalée en ce qui concerne le statut des contributions faites par les pays partenaires n'appartenant pas à l'OTAN.

Situation politique

4. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a eu, le 3 avril 2007, un échange de vues sur le plan proposé par le Président Ahtisaari pour le statut futur du Kosovo. Les Albanais du Kosovo ont favorablement accueilli ce projet, tandis que les Serbes du Kosovo ont accru la pression sur leurs responsables politiques afin qu'ils le dénoncent. Dans ce contexte, l'Assemblée municipale de Leposavic a adopté un texte déclarant inacceptable le statut proposé, appelant à de nouvelles négociations et condamnant l'appui de la MINUK et de la Force de paix au Kosovo (KFOR).

5. Les 15 membres du Conseil de sécurité ont effectué une mission d'enquête à Belgrade et au Kosovo du 26 au 28 avril 2007. Aucun incident n'a été signalé. La délégation du Conseil s'est entretenue avec les principaux représentants de tous les groupes ethniques. Pendant cette visite, entre 3 000 et 4 000 Serbes du Kosovo se sont assemblés le long de la frontière administrative du Kosovo pour protester contre le plan Ahtisaari et exiger de rentrer dans leurs foyers. Il a été établi depuis lors que bon nombre d'entre eux vivaient déjà au Kosovo.

Conditions de sécurité

6. Aucun cas de violence ethnique n'a été signalé en avril 2007.

7. Aucun cas de violence ou menace contre la KFOR n'a été enregistré en avril 2007.

8. Au total, 300 incidents liés à des munitions non explosées (126), à la possession d'armes illégales (71), à la découverte d'armes et de munitions (31), au trafic de stupéfiants (13), à la circulation de fausse monnaie (7), à la contrebande (9), à la traite de personnes (1) et à diverses infractions (42) ont été signalés, contre 304 incidents le mois précédent.

Opérations de la KFOR

9. La cadence des opérations de la KFOR est restée calme en avril. Les forces mènent les opérations prévues dans leur mandat, ainsi que des activités de renseignements, pour assurer la sécurité et rester prêtes à réagir en cas de troubles dans l'ensemble du Kosovo. Le bataillon allemand de la Force de réserve opérationnelle a achevé sa répétition opérationnelle de niveau 3 et s'est redéployé en

Allemagne. Le bataillon italien procédera à la prochaine répétition à partir de juin 2007.

Respect de la déclaration de principes du commandant de la Force de paix au Kosovo et du règlement 1999/8

10. Le Conseil de discipline ne s'est pas réuni en avril.

Corps de protection du Kosovo

11. Il n'y a pas eu de campagne de recrutement pour le Corps de protection du Kosovo (CPK) en avril.

12. L'effectif actuel du CPK est de 2 936 personnes, dont 201 (6,84 %) appartiennent à des minorités ethniques (174 hommes et 27 femmes) et se répartissent comme suit : 36 Ashkali, 4 Roms, 12 Égyptiens, 15 Croates, 53 Bosniaques, 38 Turcs, 1 Goran et 42 Serbes. Le nombre total de représentants de minorités ethniques a diminué de trois par rapport au mois précédent. Sur les 2 000 postes prévus pour l'effectif de réserve, 1 892 sont pourvus, dont 48 (2,45 %) par des membres de minorités ethniques, soit le même nombre que pour le mois précédent.

13. La KFOR continue d'aider la MINUK à dispenser au personnel du CPK une formation portant sur les aspects civils et non politiques. Le cours de formation d'officiers se poursuit avec 17 stagiaires, et le cours de base destiné aux officiers avec 27 stagiaires. Le cours d'instruction de base ne compte plus que 12 stagiaires, alors qu'il avait débuté avec 33. Vingt et un de ces derniers l'ont quitté pour diverses raisons (de santé principalement). Les cours d'anglais se poursuivent avec 362 stagiaires au total. Le CPK poursuit également ses cours d'informatique (deuxième génération) et toutes les autres activités de formation prévues. Dix-huit stagiaires de la troisième génération (personnel d'état-major) ont achevé avec succès leur formation le 27 avril.

14. Vingt-sept cérémonies, regroupant 582 membres du CPK et 530 civils, ont eu lieu en avril. Aucun incident n'a été signalé.

Conclusion

15. La situation générale au Kosovo est calme, mais l'incertitude politique liée au statut futur pourrait à court terme créer des tensions. La KFOR est prête à faire face à toute éventualité et à maintenir la sécurité au Kosovo. La menace contre les installations de la MINUK et de la communauté internationale en général demeure moyenne tandis que celle visant la KFOR est faible.